

## **Le Secrétaire général**

### **Message à l'occasion de la Journée internationale des migrants**

**18 décembre 2011**

Les migrations touchent tous les pays et les mythes et les préjugés que font naître leurs conséquences n'en épargnent aucun.

Il y a tant d'idées fausses à ce sujet!

Ainsi, on croit à tort que les migrants sont une charge, alors qu'en réalité ils apportent beaucoup à leur pays d'accueil. Travailleurs, ils apportent des compétences. Entrepreneurs, ils apportent des emplois. Investisseurs, ils apportent des capitaux. Dans les économies avancées et émergentes, ils jouent un rôle indispensable dans l'agriculture, le tourisme et le travail domestique. Souvent, ce sont eux qui prennent soin des membres les plus jeunes ou les plus âgés de la société.

Certains considèrent l'immigration illégale comme un délit. Beaucoup pensent que les immigrés sans papiers sont dangereux pour la société, qu'ils devraient être arrêtés, ou que toutes les femmes qui émigrent pour occuper des emplois peu qualifiés sont victimes de la traite.

Ces mythes, entre autres croyances infondées, font adopter des politiques de l'immigration qui sont au mieux inadaptées et au pire dangereuses.

Les États ont, certes, le droit souverain d'administrer leurs frontières. Ils ont, aussi, le devoir de se conformer aux obligations qu'ils ont contractées en droit international. Or, en vertu du droit international des droits de l'homme, tout être humain, sans discrimination aucune et quels que soient sa nationalité ou son statut officiel, peut jouir de ses droits fondamentaux. Aucun migrant ne devrait être renvoyé là où il risque d'être torturé. Aucune migrante ne devrait rester privée de soins, notamment en matière de procréation. Aucun enfant migrant ne devrait être privé de l'école.

Les droits de l'homme ne sont pas un acte de charité ni une récompense que l'on attribue à celui qui respecte les règlements d'immigration. Les droits de l'homme sont la prérogative inaliénable de tous les êtres humains, y compris 214 millions de migrants et leurs proches.

Quarante-cinq pays ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. J'invite tous les autres à souscrire à ce grand texte pour s'engager concrètement à protéger et promouvoir les droits de l'homme de tous les migrants sur leur territoire.

Lorsque leurs droits sont violés, lorsqu'ils sont marginalisés et exclus, les migrants ne peuvent rien apporter, ni financièrement ni socialement, à la société qu'ils ont quittée ni à celle qu'ils rejoignent. En revanche, lorsque les migrations sont soutenues par une bonne politique et par la protection des droits de l'homme,

elles peuvent être un facteur de progrès pour les personnes autant que pour les pays, qu'ils soient pays d'origine, pays de transit ou pays de destination.

Donnons un contenu constructif à cette Journée internationale des migrants en agissant de manière à démultiplier un phénomène planétaire en une dynamique de progrès.